

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION  
PRÉVISION 5 / 7 - 2013, CAUSES TARIFAIRES 2013 et 2014  
(000 \$)

ligne	Budget Cause 2013			Budget 5-7 2013			Budget Cause 2014		
	Total budget Cause 2013	Projets inférieurs à 1,5 M\$	Projets supérieurs à 1,5 M\$	Total budget 5-7 2013	Projets inférieurs à 1,5 M\$	Projets supérieurs à 1,5 M\$	Total budget Cause 2014	Projets inférieurs à 1,5 M\$	Projets supérieurs à 1,5 M\$
1	<b>FRAIS REPORTÉS</b>								
2	6 824	4 530	2 294	6 521	4 227	2 294	6 067	6 067	0
3	21 715	21 715	0	19 216	19 216	0	20 573	20 573	0
4									
5	<b>28 539</b>	<b>26 245</b>	<b>2 294</b>	<b>25 737</b>	<b>23 443</b>	<b>2 294</b>	<b>26 640</b>	<b>26 640</b>	<b>0</b>
6									
7	<b>IMMOBILISATIONS</b>								
8	38 947	28 851	10 096	44 335	35 273	9 062	40 947	34 388	6 559
9	1 000	1 000	0	1 000	1 000	0	1 000	1 000	0
10	61 562	37 960	23 602	61 628	49 305	12 323	66 249	42 680	23 569
11	1 353	1 353	0	1 482	1 482	0	2 744	260	2 484
12	377	220	157	1 271	837	434	453	453	0
13	14 733	13 171	1 562	16 159	14 690	1 469	14 588	13 443	1 145
14	14 370	11 686	2 684	14 110	11 876	2 234	15 269	11 293	3 976
15	1 327	1 327	0	1 208	1 208	0	1 111	1 111	0
16							(1 365)	(1 365)	0
17									
18	<b>CONTRIBUTIONS</b>								
19	(14 133)	(0)	(14 133)	(10 134)	0	(10 134)	0	0	0
20									
21	<b>119 535</b>	<b>95 567</b>	<b>23 968</b>	<b>131 059</b>	<b>115 671</b>	<b>15 388</b>	<b>140 996</b>	<b>103 263</b>	<b>37 733</b>
22									
23	<b>INTÉGRATION DES PROJETS HORS BASE</b>								
24	<b>AU SOLDE D'OUVERTURE DE LA CAUSE TARIFAIRE</b>								
25	23 188		23 188	20 457		20 457	(900)		(900)
26	0		0	0		0	2 210		2 210
27									
28	<b>171 262</b>	<b>121 812</b>	<b>49 450</b>	<b>177 253</b>	<b>139 114</b>	<b>38 139</b>	<b>168 946</b>	<b>129 903</b>	<b>39 043</b>

(\*) Main-d'œuvre imputée aux immobilisations

ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION  
PRÉVISION 5 / 7 - 2013, CAUSES TARIFAIRES 2013 et 2014  
(000 \$)

No de ligne	Écart	Budget Cause 2013	5 / 7 2013	Budget Cause 2014	Écart
1	<b>FRAIS REPORTÉS</b>				
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					
51					
52					
53					
54					
55					
56					
57					
58					
59					
60					
61					
62					
63					
64					
65					
66					
67					
68					
69					
70					
71					
72					
73					
74					
75					
76					
77					
78					
79					
80					
81					
82					

(\*) Gaz Métro-9, document 7, page 1 (Additions & transferts à la valeur historique + coûts d'abandons comptabilisés à l'encontre de l'amortissement cumulé).

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION  
PRÉVISION 5/7 – 2013, CAUSES TARIFAIRES 2013 ET 2014**

- 1 1. La baisse des investissements au 5/7 2013 (-2,5 M\$) est principalement expliquée par une  
2 baisse des nouvelles ventes reliées au segment Volume Petit Débit.
- 3 2. La hausse de 1,4 M\$ des programmes commerciaux prévus être déboursés entre la prévision  
4 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 est en partie occasionnée par l'augmentation prévue des  
5 subventions PRC signées au cours de l'exercice 2013 par rapport à celles de l'exercice 2012 et  
6 dont le versement est prévu en 2014. En effet, en moyenne 32 % des PRC signées lors d'une  
7 année financière sont versées durant la même année tandis que 53 % de ces PRC sont versées  
8 à la deuxième année.
- 9 3. L'écart budgétaire entre la Cause tarifaire 2013 et le 5/7 2013 des projets de développement du  
10 réseau provient principalement d'une hausse de 2,2 M\$ des investissements en conduites  
11 principales en Estrie, en Montérégie et au Saguenay pour les projets de raccordement hors  
12 réseau du marché CII. Étant donné une densification plus faible du réseau de ces régions, les  
13 projets d'investissements CII requièrent en moyenne des extensions de conduites principales  
14 plus longues. L'écart budgétaire entre la Cause tarifaire 2013 et le 5/7 2013 s'explique  
15 également par l'inclusion au 5/7 2013, de deux projets non prévus à la Cause tarifaire 2013.  
16 Ces projets représentent une hausse des investissements des projets de raccordement hors  
17 réseau de 1,5 M\$. Le solde de l'écart provient principalement d'une augmentation prévue des  
18 investissements pour le marché CII sur réseau en raison du positionnement concurrentiel du  
19 gaz naturel par rapport au mazout.

20 La diminution des investissements entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 s'explique par la  
21 fin du projet Gazoduc Vallée-Jonction-Thetford Mines en 2013 (D-2011-149) (6,4 M\$). Par  
22 contre, cette diminution est compensée par un investissement, en 2014, de 5,2 M\$ relatif au  
23 projet d'extension de réseau dans la municipalité de Saint-Félicien (D-2012-174). Le projet  
24 La Corne (D-2012-056), quant à lui, a initialement été prévu à la Cause 2013 et au 5/7 2013.  
25 Les échéanciers du projet ont été reportés et le projet est maintenant prévu à la Cause tarifaire  
26 2014.

- 1 4. L'augmentation des contributions clients autres entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014  
2 provient d'une contribution de 1,1 M\$ relative au projet d'extension de réseau dans la  
3 municipalité de Saint-Félicien (D-2012-174) qui sera reçue en 2014. Le solde de l'écart  
4 s'explique principalement par le remboursement prévu au 5/7 2013 d'une contribution client,  
5 dans le projet Beauval à Candiac. Tel que stipulé dans le contrat signé entre le client et  
6 Gaz Métro, la contribution du client lui sera remboursée après 5 ans, si la rentabilité du projet  
7 demeure supérieure au TRI déterminé lors de l'estimation de ce dernier en excluant la  
8 contribution.
- 9 5. L'écart budgétaire entre la Cause tarifaire 2013 et le 5/7 2013 pour les branchements  
10 d'immeubles de l'amélioration réseau s'explique principalement par une hausse de 0,9 M\$ des  
11 coûts d'abandons pour la région de Montréal-Est, qui inclut le centre-ville de Montréal. Les  
12 investissements prévus au 5/7 2013 en amélioration du réseau pour les branchements  
13 d'immeubles comportent une plus grande partie de coûts d'abandon.
- 14 6. L'écart budgétaire entre la Cause tarifaire 2013 et le 5/7 2013 relativement à la protection  
15 cathodique s'explique par une augmentation des travaux requis pour cette rubrique.
- 16 7. La hausse des investissements dans les postes de livraison entre la Cause tarifaire 2013 et le  
17 5/7 2013 s'explique principalement par une augmentation de 0,7 M\$ des projets d'odorisation  
18 ainsi que l'ajout du projet de réfection du poste de livraison de St-Mathieu pour 0,5 M\$.
- 19 La hausse entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 provient principalement d'un  
20 investissement de 0,8 M\$ pour la modification de la rampe de mesurage au poste de livraison  
21 de Senneville. Le solde de l'écart s'explique par une augmentation des projets d'odorisation,  
22 suivant la stratégie de gestion des actifs, ainsi que par divers travaux requis pour cette rubrique.
- 23 8. La diminution des investissements de 4,4 M\$ dans les conduites principales entre la Cause  
24 tarifaire 2013 et le 5/7 2013 s'explique par le report, à la Cause tarifaire 2014 et à la Cause  
25 tarifaire 2015, d'un investissement de 9,5 M\$ pour le projet de relocalisation d'actifs sous  
26 l'autoroute Félix-Leclerc (D-2012-120). Par contre, cette diminution est compensée par (i) une  
27 augmentation des investissements de 2,6 M\$ dans les projets de raccords mécaniques et les  
28 projets d'arrière-lots et par (ii) la réalisation de deux nouveaux projets, non prévus à la Cause  
29 tarifaire 2013, soit le projet de prolongement de la conduite près de l'intersection Marien et  
30 Broadway (Montréal) pour 1 M\$ et le projet de remplacement d'un poste de vanne près du pont

1 Jacques-Cartier pour 0,8 M\$. Finalement, le résiduel de l'écart s'explique par une augmentation  
2 prévisionnelle de la réalisation d'un ensemble de plus petits projets.

3 L'augmentation de 3,6 M\$ des investissements en conduites principales entre le 5/7 2013 et la  
4 Cause tarifaire 2014 s'explique par le report à la Cause tarifaire 2014 d'un investissement de  
5 8,0 M\$ pour le projet de relocalisation d'actifs sous l'autoroute Félix-Leclerc (D-2012-120). De  
6 plus, le projet de relocalisation de la conduite du pont Bisson (D-2013-121) explique une  
7 augmentation de 7,5 M\$ des investissements à la Cause tarifaire 2014. Cette augmentation est  
8 atténuée par la diminution de 4,4 M\$ des investissements relatifs au projet du pont Jacques-  
9 Cartier (D-2011-104) et par la diminution de 3,0 M\$ des projets de raccords mécaniques et des  
10 projets d'arrière-lots. Le solde de la variation entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014  
11 s'explique par une réduction des investissements, en 2014, pour des projets non récurrents.

12 **9.** La hausse de 1,3 M\$ du budget en raccordement et régularisation entre le 5/7 2013 et la Cause  
13 tarifaire 2014 provient principalement d'un investissement de 2,5 M\$ à la Cause tarifaire 2014,  
14 pour le projet de relocalisation d'une conduite de transmission à Drummondville (D-2013-080).  
15 Cette augmentation est atténuée par les projets non récurrents de contrôle des vannes à  
16 distance de 0,5 M\$ et de transmission à Carignan de 0,4 M\$ effectués en 2013.

17 Gaz Métro tient à souligner qu'un montant créditeur de 2,8 M\$, relatif au projet de relocalisation  
18 d'une conduite de transmission à Drummondville et correspondant à la contribution du client, a  
19 été intégré dans le solde d'ouverture de la Cause tarifaire 2014 (Gaz Métro-9, Document 4,  
20 page 2, ligne 72). L'impact global de ce projet sur la base de tarification de la Cause tarifaire  
21 2014 sera donc nul. En effet, l'investissement de 2,5 M\$, plus des frais généraux de 0,3 M\$  
22 (inclus dans la section *frais* généraux de la pièce Gaz Métro-9, Document 4, page 2, ligne 47)  
23 sont compensés par la contribution du client.

24 **10.** La hausse de 0,9 M\$ des investissements pour l'usine de liquéfaction entre la Cause tarifaire  
25 2013 et le 5/7 2013 provient principalement d'une augmentation des investissements de 0,3 M\$  
26 au 5/7 2013, relatif au projet de mise à niveau des réservoirs de gaz naturel liquéfié L80A et  
27 L80B (D-2010-068). De nouveaux projets ont également été identifiés dans le 5/7 2013 tels que,  
28 le remplacement des disjoncteurs à haute puissance pour 0,3 M\$ et le remplacement du tamis  
29 moléculaire et du gel de silice dans les tours de purification d'un montant de 0,2 M\$.

1 La diminution de 0,8 M\$ des investissements pour l'usine de liquéfaction entre le 5/7 2013 et la  
2 Cause tarifaire 2014 s'explique principalement par un ensemble de projets qui sont ponctuels à  
3 2013 tels que le projet de mise à niveau des réservoirs de gaz naturel liquéfié L80A et L80B  
4 (D-2010-068) d'un montant de 0,4 M\$ et le projet de remplacement des disjoncteurs à haute  
5 puissance d'un montant de 0,3 M\$. Cette diminution des investissements entre le 5/7 2013 et la  
6 Cause tarifaire 2014 est compensée par divers nouveaux projets d'investissements pour 2014.

7 **11.** La hausse du budget en structures et améliorations entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014  
8 s'explique principalement par l'investissement de 1,1 M\$ relatif à l'agrandissement du centre de  
9 distribution (D-2013-005).

10 **12.** La diminution de 1,3 M\$ des investissements prévus en équipement de transport, entre la  
11 Cause tarifaire 2013 et le 5/7 2013, s'explique principalement par le report, à une année  
12 subséquente, d'investissements de 2,8 M\$ initialement prévus à la Cause tarifaire 2013. Ce  
13 report d'investissements découle d'une décision de Gaz Métro d'attendre la sortie sur le marché  
14 du nouveau modèle de véhicules utilisés par les techniciens réseau. Puisque Gaz Métro  
15 conserve ces véhicules sur plusieurs années, elle désire profiter des avantages qu'entraîneront  
16 les modifications apportées par le fabricant sur le modèle de véhicules utilisés. Ce report est  
17 toutefois atténué par un investissement de 0,5 M\$ à la suite de l'identification de besoins  
18 supplémentaires, ainsi que des investissements totalisant 1,0 M\$ occasionnés par le report ou  
19 la prolongation de projets amorcés en 2012 qui n'avaient pas été prévus à la Cause tarifaire  
20 2013. Puisque ces investissements de 1,0 M\$ sont ponctuels à 2013, une diminution des  
21 investissements prévus en équipements de transport est donc constatée à la Cause tarifaire  
22 2014 par rapport au 5/7 2013.

23 **13.** L'écart budgétaire en machinerie lourde entre la Cause tarifaire 2013 et le 5/7 2013 s'explique  
24 principalement par des investissements supplémentaires totalisant 1,6 M\$ en raison de  
25 l'identification de plusieurs besoins supplémentaires. Le solde de l'écart s'explique par des  
26 investissements de 0,5 M\$ prévus au 5/7 2013 à la suite du retard, selon le calendrier  
27 initialement établi, de projets amorcés en 2012 qui seront complétés en 2013.

28 L'écart budgétaire entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 s'explique principalement par les  
29 besoins supplémentaires identifiés lors du 5/7 2013 tel qu'expliqué ci-haut. En effet, des  
30 investissements de 1,0 M\$, sur les investissements supplémentaires totalisant 1,6 M\$ prévus au

1 5/7 2013, seront récurrents à la Cause tarifaire 2014. En conséquent, une diminution des  
2 investissements de 0,6 M\$ entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 est donc constatée dans  
3 la Cause tarifaire 2014. Le solde de l'écart s'explique principalement par la prolongation de  
4 projets amorcés en 2012 qui seront complétés au 5/7 2013 pour un montant de 0,8 M\$. Puisque  
5 ces investissements seront ponctuels au 5/7 2013, une diminution des investissements est donc  
6 constatée dans la Cause tarifaire 2014.

7 **14.** La hausse des frais généraux capitalisés entre le 5/7 2013 et la Cause tarifaire 2014 s'explique  
8 principalement par une croissance des salaires et avantages sociaux ainsi qu'une augmentation  
9 du niveau des dépenses incluses au taux de frais généraux.

10 **15.** La diminution de 4,0 M\$ du budget de subventions gouvernementales entre la Cause tarifaire  
11 2013 et le 5/7 2013 s'explique par une modification à l'entente initiale faite avec le  
12 gouvernement pour la subvention relative au projet Gazoduc Vallée-Jonction/Thetford Mines  
13 (D-2011-149). Cette modification a eue pour conséquence des encaissements de subvention  
14 plus élevés que ceux initialement prévus en 2012. Ainsi, au lieu de recevoir une subvention de  
15 4,0 M\$ pour 2012, comme prévu lors de l'intégration de ce projet à la Cause tarifaire 2013, un  
16 montant de 8,0 M\$ a été réellement reçu en 2012 entraînant ainsi une diminution de la  
17 subvention à recevoir en 2013. Cette subvention gouvernementale allouée pour le projet  
18 Gazoduc Vallée-Jonction/Thetford Mines n'est pas récurrente à la Cause tarifaire 2014.

19 **16.** Voir la pièce Gaz Métro – 11, document 12, page 5, tableau ligne c, pour l'ajustement du taux  
20 standard de la main d'œuvre imputée aux immobilisations.

21 **17. Intégration des projets majeurs hors base à la base de tarification dans le solde**  
22 **d'ouverture de la cause tarifaire.**

23 Les investissements des années antérieures, intégrés à la base de tarification en début  
24 d'année, à la suite de l'approbation du projet par la Régie, sont aussi présentés à titre informatif.

25 **18. Article 5 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la**  
26 **Régie de l'énergie (article 73 de la Loi)**

27 Afin de satisfaire à l'article ci-dessus mentionné, les demandes d'autorisation pour les  
28 investissements, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 1,5 M\$, doivent être faites par  
29 catégorie d'investissements et doivent comporter les informations suivantes :

- 1 • la description synthétique des investissements et de leurs objectifs;
- 2 • les coûts associés à chaque catégorie d'investissements;
- 3 • la justification des investissements en relation avec les objectifs visés;
- 4 • l'impact sur les tarifs;
- 5 • l'impact sur la fiabilité du service de distribution de gaz naturel.

6 La page 1 et la page 2 du présent document présentent les investissements qui sont prévus au  
7 cours de l'année tarifaire 2013-2014.

8 Ces investissements sont présentés sous deux rubriques générales ventilées entre les projets  
9 inférieurs et supérieurs à 1,5 M\$ à savoir les frais reportés pour un total de 26,6 M\$ et les  
10 immobilisations pour un total de 141 M\$.

11 Les frais reportés comportent deux grandes catégories à savoir les actifs intangibles pour un  
12 total de 6,1 M\$ et les programmes commerciaux pour un total de 20,6 M\$.

13 La page 12 de cette pièce (Gaz Métro-9, Document 4, page 12) fournit la description des  
14 investissements pour les actifs intangibles en termes de développement informatique.

15 Pour ce qui est des programmes commerciaux, ces investissements correspondent aux  
16 sommes versées en vertu des programmes de rabais à la consommation (PRC) et de rétention  
17 par voie de rabais à la consommation (PRRC).

18 Les immobilisations sont ventilées de la manière suivante :

19 • **Développement de réseau (40,9 M\$)**

20 Les investissements prévus sous cette rubrique sont nécessaires pour assurer le  
21 raccordement de la nouvelle clientèle. La page 13 de ce document présente ces  
22 investissements selon qu'ils proviennent d'extensions de réseau supérieures à 1,5 M\$, ainsi  
23 que des projets de raccordement sur et hors réseau.

24 Les projets de développement de réseau sont réalisés en fonction de leur rentabilité. La  
25 rentabilité projetée des nouveaux investissements est présentée dans chacun des dossiers  
26 tarifaires à la pièce présentant la rentabilité du plan de développement (Gaz Métro-7,  
27 Document 2).



1       • **Renforcement du réseau (1,0 M\$)**

2           La rentabilité des investissements du développement du réseau exclut toutefois les  
3           investissements pour le renforcement du réseau puisque de tels investissements sont le  
4           résultat d'une densification accrue d'un réseau existant qui ne pourrait survivre à l'ajout de  
5           clients. L'impact sur les tarifs est intégré dans la présente demande tarifaire.

6       **Amélioration du réseau (66,3 M\$) et Transmission réseau (2,7 M\$)**

7           Investissements nécessaires afin d'assurer la fiabilité du service de distribution du gaz  
8           naturel et la sécurité du réseau. Ces rubriques présentées à la page 1 sont constituées des  
9           projets identifiés dans le cadre du programme de gestion des actifs (Gaz Métro-8,  
10          Document 1). Ces projets touchent les rubriques suivantes :

11          Les branchements d'immeubles sont remplacés lorsqu'il y a modification d'une conduite  
12          principale ou dans le cas de fuite. Certaines modifications peuvent aussi être requises sur  
13          les branchements, sur les régulateurs et sur les joints mécaniques.

14          Le programme annuel de protection cathodique consiste au remplacement ou à l'installation  
15          d'anodes sacrificielles et de redresseurs de courant dans le but de maintenir une différence  
16          potentielle entre la conduite et le sol environnant afin de préserver la conduite.

17          Les sommes investies au niveau du mesurage sont principalement pour le remplacement  
18          des compteurs neufs ou recyclés pour lesquels un sceau de non-conformité a été apposé à  
19          la suite de leur inspection. Également, un projet d'investissement est requis afin de se  
20          conformer au bulletin G-18 qui traite des nouvelles exigences de Mesure Canada quant à  
21          l'application de la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz* en ce qui a trait aux périodes  
22          de validité des sceaux pour deux types d'appareils de conversion de volume de gaz. Ce  
23          projet a fait l'objet d'une demande spécifique à la Régie (R-3576-2005) et s'est terminé en  
24          2013.

25          Les investissements au niveau des régulateurs de pression sont effectués chaque année  
26          pour la construction ou la rénovation de postes de détente et pré-détente, de postes de  
27          mesurage, de postes de vannes et pour la peinture de ces postes dans le but d'en prolonger  
28          la vie utile ainsi que le revêtement de la tuyauterie de ces postes.

1           Au niveau des postes de livraison, des améliorations sont apportées chaque année, telles  
2           que : le remplacement d'échangeur de chaleur, l'installation d'éclairage, d'abris, de  
3           réservoirs et de systèmes d'odorant.

4           Des investissements sont requis annuellement au niveau des conduites principales afin  
5           d'effectuer des remplacements de conduites corrodées, de conduites en acier recouvertes  
6           de braies de houille et de conduites en aluminium et aussi, le remplacement de vannes de  
7           sectionnement.

8           Au niveau du réseau de transmission, divers travaux sont effectués visant l'amélioration, le  
9           remplacement ou la protection des actifs.

10       • **Entreposage du gaz (0,5 M\$)**

11           Investissements nécessaires afin d'effectuer des mises à niveau aux normes  
12           (ex. : Code Z-276) de l'Association canadienne de normalisation, d'assurer la fiabilité et la  
13           sécurité entourant l'usine de liquéfaction et d'améliorer les procédés.

14       • **Installations générales (14,6 M\$)**

15           Investissements nécessaires afin d'assurer l'entretien et l'amélioration des installations  
16           générales. Voici quelques explications sur chacune des rubriques présentées à la page 1 :

17           ➤ Les investissements au niveau des structures et améliorations se composent de  
18           projets de modernisation des infrastructures comme le programme d'acquisition et  
19           de construction de nouveaux bureaux d'affaires, l'aménagement des bureaux  
20           d'affaires, les améliorations locatives, s'il y a lieu, et le réaménagement du siège  
21           social.

22           ➤ Des sommes sont aussi allouées pour les mobiliers et les équipements de bureau  
23           dans le but de remplacer le mobilier désuet, d'aménager les nouveaux bureaux  
24           d'affaires et aussi, d'assurer une meilleure sécurité au niveau de nos installations.

25           ➤ Les investissements au niveau des équipements de transport et la machinerie lourde  
26           sont requis annuellement afin de moderniser la flotte et de maintenir l'âge moyen à  
27           un niveau acceptable en regard des dépenses en entretien et réparation, mais aussi

1 pour faire face à de nouveaux besoins.

2 ➤ Chaque année, des investissements sont nécessaires au niveau de l'outillage et des  
3 équipements de travail dans le but de maintenir, de moderniser les équipements  
4 essentiels au bon déroulement des opérations et aussi de remplir de nouveaux  
5 besoins.

6 ➤ Les équipements de communication et d'informatique sont constitués de montants  
7 investis dans la téléphonie et les divers équipements de télécommunication. Les  
8 équipements informatiques sont constitués de plusieurs projets, dont le  
9 remplacement d'équipements, la mise à niveau du matériel et des serveurs.

10 • **Frais généraux capitalisés (15,3 M\$)**

11 Investissements correspondant aux frais généraux encourus pour la réalisation des  
12 investissements ci-dessus mentionnés.

13 • **L'inventaire gaz coussin (0 M\$)**

14 En fonction du coût du gaz naturel, un ajustement de la valeur de l'inventaire de gaz coussin  
15 est parfois nécessaire à l'exploitation du site d'entreposage de Pointe-du-Lac.

16 • **Réintégration amortissement des véhicules (1,1 M\$)**

17 Capitalisation de l'amortissement relatif aux catégories de matériel roulant utilisé pour la  
18 réalisation des travaux. Ce traitement de réintégration d'amortissement a été autorisé par la  
19 Régie selon l'ordonnancement GC-1, page 5.

20 **19.** L'ensemble de ces investissements est nécessaire afin d'assurer la fiabilité du service de  
21 distribution et la sécurité du réseau.

22 **Gaz Métro demande à la Régie d'approuver les additions à la base de tarification relatives à**  
23 **des projets d'investissement inférieurs à 1,5 M\$.**

DETAIL DES ADDITIONS A LA BASE DE TARIFICATION  
ACTIFS INTANGIBLES  
PRÉVISION 5 / 7 - 2013, CAUSES TARIFAIRES 2013 et 2014  
(000 \$)

No de ligne		<u>ÉCART</u>	<u>BUDGET CAUSE 2013</u>	<u>PRÉVISION 5/7 2013</u>	<u>BUDGET CAUSE 2014</u>	<u>ÉCART</u>	
1	BUREAUTIQUE / FINANCES	915	4 114	5 029	2 999	(2 029)	(1)
2	EXPLOITATION	(159)	1 635	1 476	1 810	334	
3	SERVICE À LA CLIENTÈLE	(59)	75	16	257	241	
4	PROJETS NON SPÉCIFIQUES	(2)	(1 000)	0	1 000	1 000	(2)
5	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>(303)</u></b>	<b><u>6 824</u></b>	<b><u>6 521</u></b>	<b><u>6 067</u></b>	<b><u>(455)</u></b>	

**Note:**

- (1) La baisse des investissements projetés pour le dossier tarifaire 2014 par rapport aux investissements de la prévision 5/7 2013 est justifiée par le fait que le projet Simplification de l'environnement de base de données SAP ( Décision D-2012-124 ) estimé à 2,3 M\$, est entièrement réalisé au cours de 2013. Cette baisse est partiellement compensée par l'investissement prévu de 0,5 M\$ pour le développement d'un outil d'analyse des volumes et des revenus.
- (2) L'enveloppe budgétaire de 1,0 M\$ allouée à des projets non spécifiques a été répartie, dans la prévision 5/7 2013, entre divers projets des autres catégories. Cette enveloppe est reconduite au dossier tarifaire 2014.

DÉTAIL DES ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION  
DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU  
PRÉVISION 5 / 7 - 2013, CAUSES TARIFAIRES 2013 et 2014  
(000 \$)

No de ligne		Budget Cause 2013 (1)	5 / 7 2013 (2)	Budget Cause 2014 (3)
1	<b><u>DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU :</u></b>			
2				
3	<b>Projets d'extension supérieurs à 1,5 M\$ soumis à la Régie :</b>			
4				
5	Thetford Mines	6 834	6 357	
6	La Corne (incluant contribution client)	3 262	2 702	2 443
7	Extension du réseau à Saint-Denis-sur-Richelieu		3	
8	Extension du réseau dans la municipalité de Saint-Félicien (incluant contribution client)			4 116
9				
10		<u>10 096</u>	<u>9 062</u>	<u>6 559</u>
11	<b>Projets de raccordement:</b>			
12				
13	Sur réseau	11 722	13 249	14 165
14				
15	Hors réseau	17 128	22 024	20 223
16				
17		<u>28 850</u>	<u>35 273</u>	<u>34 388</u>
18				
19				
20	<b><u>Total développement du réseau</u></b>	<u><u>38 947</u></u>	<u><u>44 335</u></u>	<u><u>40 947</u></u>
21				
22	Les projets de développement du réseau sont réalisés en fonction de leur rentabilité.			